

Lésigny, le 30 janvier 2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU C.E.S

Nos réf : SCD/SB n°

Email : stephanie.brakha@lesigny.fr

Dossier suivi par Mme Brakha Stéphanie

Tel -01 60 34 51 63

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Syndicat Intercommunal du C.E.S. qui aura lieu :

**Jeudi 05 février 2026 à 18h30
En Mairie-Salle des Mariages**

A l'ordre du jour, seront examinés les points ci-après :

- Communications,
- Approbation du précédent compte rendu du 2 juillet 2025,
- Débat d'Orientation Budgétaire pris sur la base d'un rapport des orientations budgétaires 2026.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,

Sophie CHABANON-DEGUELLE



Affichage le 30 janvier 2026

SEULS LES TITULAIRES étant convoqués, en cas d'empêchement, ayez l'obligeance de prévenir un suppléant.

Destinataires :

M. Papin, Maire de Lésigny (pour information), Mme Chabanon-Deguelle, Mme Juskiwieski, Mme Fontbonne, Maire de Férolles-Attilly, Mme Joubert.

M. Villaça, Maire de Servon (pour information), M. Couloumy, Mme Pereira Dos Reis.

M. Wofsy, Maire de Chevy-Cossigny (pour information), Mme Francoual, M. Valenti.

NOTE DE SYNTHESE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU C.E.S. DU 5 FEVRIER 2026

Débat d'Orientation Budgétaire pris sur la base d'un rapport des orientations budgétaires 2026 du Syndicat Intercommunal du C.E.S.

En application de l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire est proposé afin d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le budget primitif 2026 du Syndicat Intercommunal du C.E.S.
Vous trouverez annexé à la présente convocation, le rapport retraçant ce débat d'orientation budgétaire.
Il est demandé au Syndicat Intercommunal du C.E.S. de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et d'approuver le rapport des orientations budgétaires 2026.

**RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
BUDGET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU C.E.S.
EXERCICE 2026**

I – Les grandes lignes des résultats de l'exercice 2025 :

Les orientations du budget 2026 doivent prendre en considération le compte financier unique de l'exercice 2025 qui dégage un résultat de clôture bénéficiaire au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement :

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement 2025	Exécution 2025 dépenses	Exécution 2025 recettes	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Fonctionnement	1489,14 €	-	83 083,71 €	82 860,01€	223,70 €	1265,44 €
Investissement	0,01 €	0 €	-		-	0,00 €
TOTAL	1489,15 €	0 €	83 083,71 €	82 860,01 €	223,70 €	1 265,44 €

En section de fonctionnement, le résultat courant est bénéficiaire de 223,70€.

Le total des dépenses nettes s'élève à 83 083,71 € pour une prévision de 84 352,00 €. Les prévisions au niveau des charges réelles ont été exécutées à 98,50%.

Le total des recettes nettes s'élève à 84 349,15 € pour une prévision à 84 352,00 €. Les prévisions au niveau des recettes réelles ont été exécutées à hauteur de 100,00%.

Le résultat cumulé, qui tient compte des reports excédentaires de l'exercice 2024, est lui-même excédentaire de 1 265,44 € pour l'année 2025.

II - Les masses du budget 2025

II-1 L'évaluation des principales recettes de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement : Compte Financier Unique

Chapitres	CA 2024	CA 2025	Evolution en € CA 2024/CFU 2025	Evolution en % CA 2024/CFU 2025	BP 2026	Evolution en € CFU 2025/BP 2026	Evolution en % CFU 2025/BP 2026
013	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00	0,00%
74	78 878,00	82 860,00	3 982,00	5,05 %	77 842,00	-5 018,00	-6,05 %
75	0,00	0,01	0,01	100,00 %	2,56	2,55	99,99%
77	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
TOTAL	78 878,00	82 860,01	3 982,01	5,04%	77 844,56	-5 015,45	-6,05%

Evolution des recettes réelles de fonctionnement : Budget Primitif

Chapitres	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
74	82 860,00	77 842,00	-5 018,00	-6,05%
75	2,86	2,56	-0,30	-10,49%
TOTAL	82862,86	77 844,56	-5 018,30	-6,06%
Excédent de fonctionnement	1 489,14	1 265,44	-223,70	-16,00%
TOTAL avec excédent	84 352,00	79 110,00	-5 242,00	- 7,00%

Chapitre 74 : Dotations et subventions

En matière de recettes, la participation des communes est envisagée à la baisse par rapport à 2025 (82 860 €). Ceci s'explique par diminution des charges énergétiques, compte-tenu de la politique menée en matière d'énergie.

Pour l'exercice 2026, le montant de la participation devrait être de 77 842 €, ceci afin d'équilibrer le budget 2026.

Chapitre 75 : Autres produits de gestions courantes

Des produits de revenus s'élèveraient à 2,56 €, pour contribuer à l'équilibre des taxes et impôts.

II-2 L'évaluation des principales dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement : Compte Financier Unique

Chapitres	CA 2024	CFU 2025	Evolution en % CA 2024/CFU 2025	BP 2026	Evolution en % CFU 2025/BP 2026
011	78 424,43	80 263,63	2,34%	75 810,00	5,55%
012	2 797,78	2 819,58	0,78%	2 898,00	2,78%
65	0,00	0,50	100,00%	402,00	100,00%
TOTAL	81 222,21	83 083,71	2,29%	79 110,00	4,78%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement : Budget Primitif

Chapitres	BP 2025	BP 2026	Evolution en %
011	80 452,00	75 810,00	-5,77%
012	2 900,00	2 898,00	-0,07%
65	1000,00	402,00	-60,00%
TOTAL	84 352,00	79 110,00	-6,21%

Chapitre 011 : Les charges à caractère général

Ce poste constitue l'essentiel des dépenses de fonctionnement, soit :

- Les dépenses générales liées aux frais d'utilisation du gymnase (tels que les flux, les charges de personnels travaillant au sein du gymnase, les travaux, les achats de matériels...),
- Les contrats de dématérialisation des actes du syndicat intercommunal du C.E.S.,

- Les actions culturelles dispensées au collège sur le temps scolaire.

En dépenses, les prévisions s'élèvent à 79 110,00 €. Pour mémoire, au budget primitif 2025, l'inscription était de 84 352,00 €.

Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs :

- La baisse des charges de fonctionnement, en particulier des dépenses énergétiques, résultant de la politique municipale menée en matière de maîtrise et d'optimisation des consommations d'énergie.
- La réduction du coût des travaux du gymnase, dont la contribution des communes membres s'élève à 59 433,32 € en 2026, contre 65 064,68 € en 2025. Les opérations d'investissement concernant la toiture et le sol sont par ailleurs étalées sur une période de dix ans, avec une échéance fixée à 2028, afin de préserver l'équilibre budgétaire. Pour rappel, le montant des travaux s'élevait à 277 520,77 € pour la toiture et 19 112,01 € pour le sol.
- La stabilité des dépenses liées aux actions culturelles menées par l'Office Culturel de Lésigny auprès des collégiens sur le temps scolaire, pour un montant annuel constant de 6 500 €.

Chapitre 012 : Les charges de personnel

Ce poste couvre essentiellement les dépenses liées aux indemnités de secrétariat. Il n'est pas prévu d'augmentation des charges en 2025 par rapport à 2026.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce poste prévoit d'inscrire un versement de subventions, essentiellement pour les projets scolaires et les actions éducatives organisées par le collège : voyages scolaires, matériels éducatifs et sportifs, livres pour les récompenses du prix littéraire.

Ce chapitre reste identique par rapport aux années antérieures.

En effet, aucune demande de subvention n'a été sollicitée auprès du Conseil Syndical du C.E.S. en 2025 et pour l'année 2026.

La Présidente du S.I du C.E.S.,

Sophie CHABANON-DEGUELLE

